

Convention de Services Comptables et Financiers

entre

**la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise,
la Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines
et
le Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie**

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration des comptes, les services de la communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O) et de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) des Yvelines souhaitent s'engager dans une démarche visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers.

Monsieur Raphaël COGNET, Président de la CU GPS&O, d'une part, Monsieur Denis DAHAN, Directeur Départemental des Finances Publiques, et Madame Béatrice POMMAREDE, Responsable du Service de Gestion Comptable de Mantes la Jolie, d'autre part, décident d'approfondir leurs relations dans une convention de services comptables et financiers, d'une durée de trois ans, afin de :

- ✓ simplifier et améliorer les services rendus aux usagers,
- ✓ valoriser la gestion financière de l'EPCI,
- ✓ et accompagner ses projets de développement.

Il a été décidé de concert de recentrer ce premier engagement partenarial sur seulement quelques actions jugées prioritaires et fondamentales et qui seront les fondements des relations réciproques et le préalable à une gestion comptable de qualité.

Chacun de ces trois axes de travail est décliné en actions dont un bilan sera réalisé chaque année par les services de l'EPCI et le comptable public.

À Mantes la Jolie, le

Président de la CU GPS&O

**Directeur Départemental des Finances
Publiques des Yvelines**

**Responsable du Service de Gestion
Comptable de Mantes- la-Jolie**

Raphaël COGNET

Denis DAHAN

Béatrice POMMAREDE

SOMMAIRE



AXE 1 Relations et échanges entre les services de l'EPCI et du Service de Gestion Comptable

Action 1.1 Favoriser et formaliser les relations et les échanges entre les services respectifs

AXE 2 Valoriser la gestion financière de la collectivité

Action 2.1 Accélérer le paiement des partenaires économiques de l'EPCI

Action 2.2 Satisfaire aux nouvelles obligations de transparence en matière de commande publique

Action 2.3 Valoriser le patrimoine de l'EPCI

Action 2.4 Optimiser la production et la diffusion de l'information financière

Action 2.5 Partager une politique commune de recouvrement

AXE 3 Accompagner les projets de développement de l'EPCI

Action 3.1 Présenter à l'EPCI une photographie de sa situation financière et étudier ses perspectives d'évolution

Action 3.2 Analyser les impacts des réformes fiscales sur les ressources de l'EPCI

Action 3.3 Développer le partenariat entre les services de l'EPCI et de la DDFiP dès le lancement des projets

Action 3.4 Favoriser la transparence de l'action publique de l'EPCI en matière immobilière

Action 3.5 Développer le partenariat entre les services de l'EPCI et de la DDFiP – Suivi de la qualité des bases d'imposition

AXE 1 Relations et échanges entre les services de CU GPS&O ET DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE

Action 1.1 Favoriser et formaliser les relations et les échanges entre les services respectifs



Objectifs	Engagements des partenaires	Plan d'action
<ul style="list-style-type: none">→ Former les agents des services de l'EPCI et ses satellites→ Améliorer les relations entre nos services par la tenue de réunions régulières pour traiter les problèmes et répondre aux attentes réciproques	<p>Apports de la DGFIP</p> <ul style="list-style-type: none">→ Assurer des formations thématiques des agents de l'EPCI dans le domaine des régies, des marchés publics, des pièces justificatives de la dépense etc.→ Mettre à disposition des « pas-à-pas » relatifs au site www.impots.gouv.fr ou des fiches de procédure sur nos différentes missions ou sur l'accès et l'utilisation d'Hélios.→ Faire remonter et identifier les problèmes rencontrés par les services du Service de Gestion Comptable (SGC) et/ou le conseiller aux décideurs locaux (CDL) <p>Apports de l'EPCI</p> <ul style="list-style-type: none">→ Identifier et faire remonter les besoins en formation→ Faire remonter et identifier les problèmes rencontrés par les services de la CU GPS&O→ Contacter en amont le SGC et/ou le CDL lors de nouveaux projets pouvant avoir un impact comptable et budgétaire.	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Nombre de formations et pas-à-pas réalisés→ Nombre de réunions organisées <p>Calendrier : En fonction des besoins. Un recensement pourrait être effectué en début de chaque année et lors de changements conséquents dans les équipes de l'EPCI pour les formations. Une réunion au moins trimestrielle pourrait être programmée, voire plus si nécessaire.</p> <p>Référents côté EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Service comptabilité – Pôle dépenses et recettes <p>Référents côté DGFIP :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Comptable→ Conseiller aux décideurs locaux (CDL)

Objectifs	Engagements des partenaires	Plan d'action
<p><u>Réduire le délai global de paiement</u></p> <ul style="list-style-type: none">→ Sécuriser les procédures pour envisager la mise en place d'un contrôle allégé en partenariat (CAP) à la fin de l'engagement partenarial→ Améliorer la trésorerie des entreprises	<p>Apports de la DGFiP</p> <ul style="list-style-type: none">→ Participer à la sécurisation des chaînes de dépenses grâce à un audit conjoint→ Faire le maximum pour maintenir le délai de paiement du comptable à 7 jours maximum <p>Apports de l'EPCI</p> <ul style="list-style-type: none">→ Favoriser le lissage dans le temps de l'émission et de la validation des mandats et des titres→ Travailler sur la qualité du mandatement afin d'éviter trop des suspensions et de rejets.→ Simplifier le circuit de validation des factures→ Promouvoir Chorus Pro afin d'accélérer le traitement de la facture	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Délai Global de Paiement et délai de paiement du comptable <p>Calendrier :</p> <ul style="list-style-type: none">→ 2021 : Recherche de la catégorie de dépenses où le CAP serait utile→ 2022 : audit conjoint→ 2023 : Mise en place du CAP <p>Référents côté EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Service comptabilité – Pôle dépenses et recettes <p>Référents côté DGFiP :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Comptable→ Responsable MDRA→ Correspondant expertises juridiques

AXE 2 VALORISER LA GESTION FINANCIÈRE DE CU GPS&O

Action 2.2 Satisfaire aux nouvelles obligations de transparence en matière de commande publique



Objectifs	Engagements des partenaires	Plan d'action
<p>→ Déployer les nouvelles modalités d'échanges entre les services grâce à la mise en place du flux PES MARCHE.</p> <p>Celui-ci permet d'automatiser :</p> <ul style="list-style-type: none">- le dépôt des données essentielles sur la plateforme data.gouv.fr- le dépôt de la fiche des recensement économique sur l'OECP- la création de la fiche marché dans l'application Hélios chez le comptable	<p>Apports de la DGFIP</p> <ul style="list-style-type: none">→ Apporter une assistance dans la mise en place du flux→ Assister la CU GPS&O dans ses projets de dématérialisation <p>Apports de l'EPCI</p> <ul style="list-style-type: none">→ Procéder aux paramétrages du logiciel financier	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Mise en œuvre du PES MARCHE en fonction des résultats de la phase d'analyse <p>Calendrier :</p> <ul style="list-style-type: none">→ 2^{ème} semestre 2021 – phase d'analyse→ 2022 – Mise en place du PES MARCHE si cohérence avec MAXIMILIEN <p>Référent côté EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Responsable commande publique→ Responsable système d'information→ Responsable comptabilité <p>Référents côté DGFIP :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Comptable→ Correspondant Dématérialisation

Objectifs

- Améliorer le suivi de l'inventaire et développer la gestion du patrimoine
- Présenter une image sincère et fidèle des comptes
- Mieux informer les élus et les citoyens

Engagements des partenaires

Apports de la DGFiP et de l'EPCI

- Intégrer tous les PV de mise à disposition (eau et asst, stationnement, voirie...) provenant des collectivités suivant planning
- Rapprocher l'état de l'actif du comptable et l'inventaire de l'ordonnateur afin d'analyser les discordances et rechercher les moyens pour y remédier
- S'assurer de la régularité et de la célérité des opérations (régularisation des frais d'études et d'insertion, acquisition, immobilisation en cours, mise à disposition, réforme, ...)

Plan d'action

Indicateurs :

- Suivi du planning listant les PV de mise à disposition à faire :
 - 2021 : 47 PV si renfort
 - 2022 et 2023 : 70 PV
- Mise en place d'un état d'ajustement comptable partagé ou d'un plan d'action commun :
 - 2021 : 24 comptes à ajuster
 - 2022 : 24 comptes à ajuster + BUD EP
 - 2023 : 24 comptes à ajuster + BUD Asst
- Suivi de l'évolution des résultats de l'IPC

Calendrier : Suivi et bilan à réaliser chaque année lors du 1^{er} trimestre suivant la fin d'un exercice

Référent côté EPCI :

- Service comptabilité – Pôle TVA et inventaire

Référent côté DGFiP :

- Comptable

Objectifs	Engagements des partenaires	Plan d'action
<ul style="list-style-type: none">→ Produire les comptes de gestion au plus tard le 15 mars→ Effectuer les rapprochements infra-annuels entre les services de l'EPCI et du comptable→ Mieux informer les élus et les citoyens→ Permettre le passage à la M57 dans de bonnes conditions	<p>Apports de la DGFIP</p> <ul style="list-style-type: none">→ Assurer la reddition des comptes de gestion au plus tard le 15 mars→ Transmettre chaque mois la liste des comptes d'imputation provisoire <p>Apports de l'EPCI</p> <ul style="list-style-type: none">→ Lisser les opérations de recettes et de dépenses sur l'année→ Apurer régulièrement les comptes d'imputation provisoire→ Prévoir un calendrier de comptabilisation (amortissements, provisions...)→ Apurer régulièrement les comptes 203 (dès le lancement des travaux) et 23 (à réception des travaux)→ Anticiper les opérations spécifiques	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Respect du calendrier prévisionnel→ Réalisation d'un bilan (anomalies, respect de l'échéance...)→ Passage M57 <p>Calendrier : Point trimestriel</p> <ul style="list-style-type: none">→ 2023 : préparation M57→ 1^{er} janvier 2024 : Mise en œuvre de la M57 <p>Référent côté EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Service comptabilité <p>Référent côté DGFIP :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Comptable→ Référente M57→ Conseiller aux décideurs locaux (CDL)

Objectifs	Engagements des partenaires	Plan d'action
<p>→ Optimiser le recouvrement des créances locales</p>	<p>Apports de la DGFIP</p> <ul style="list-style-type: none">→ Mettre en œuvre la sélectivité de l'action en recouvrement dans le respect des engagements précisés en annexe→ Transmettre régulièrement l'état des restes à recouvrer <p>Apports de l'EPCI</p> <ul style="list-style-type: none">→ Veiller à la qualité des titres transmis→ Emettre les bordereaux de titres selon un flux régulier→ Prévoir et ajuster la provision pour créances douteuses→ Valider régulièrement les états de créances admises en non-valeur	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Taux de recouvrement <p>Calendrier : Point trimestriel</p> <p>Référent côté EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Service comptabilité – Pôle recettes <p>Référents côté DGFIP :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Comptable

AXE 3 ACCOMPAGNER LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE CU GPS&O

Action 3.1 Présenter à l'EPCI une photographie de sa situation financière et étudier ses perspectives d'évolution



Objectifs

- Fournir une information rapide et synthétique sur les principaux équilibres financiers de la collectivité
- Fournir un outil d'aide à la décision par l'établissement d'un diagnostic financier permettant d'apprécier la structure financière de la collectivité et mettre en perspective ses marges de manœuvre

Engagements des partenaires

Apports de la DGFiP

- Présenter des documents de valorisation des comptes sur les cinq dernières années au plus près de l'édition du compte de gestion
- Réaliser une analyse financière rétrospective portant sur les 3 à 5 dernières années

Apports de l'EPCI

- Transmettre l'ensemble des engagements hors bilan permettant d'apprécier la situation financière de la collectivité

Plan d'action

Indicateurs :

- Nombre d'analyses réalisées

Calendrier :

Référent côté EPCI :

- Service budget ou perspectives financières

Référents côté DGFiP :

- Conseiller aux décideurs locaux (CDL)
- Responsable expertises financières

Objectifs	Engagements des partenaires	Plan d'action
<ul style="list-style-type: none">→ Présenter les nouveautés législatives→ Proposer des simulations sur les conséquences de la nouvelle réglementation (de droit ou sur option) sur les ressources de la collectivité	<p style="text-align: center;">Apports de la DGFiP</p> <ul style="list-style-type: none">→ Présenter les nouveautés de la loi de finances (présentiel ou transmission d'un document de synthèse)→ Réaliser des simulations sur demande <p style="text-align: center;">Apports de l'EPCI</p> <ul style="list-style-type: none">→ Transmettre au service fiscalité directe locale (SFDL) les délibérations, budgets et tout autre document nécessaire	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Nombre de simulations réalisées <p>Calendrier : A la demande pour les simulations et au fil de l'eau pour les nouveautés réglementaires</p> <p>Référent côté EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Service prospectives financières <p>Référents côté DGFiP :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Conseiller aux décideurs locaux (CDL)→ Responsable du SFDL

AXE 3 ACCOMPAGNER LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE CU GPS&O

Action 3.3 Développer le partenariat entre les services de l'EPCI et de la DDFiP dès le lancement des projets



Objectifs

- Fournir un outil d'aide à la décision en réalisant une étude prospective permettant d'apprécier la situation financière et l'impact des modalités de financements des investissements sur les équilibres financiers de la collectivité
- Sécuriser les incidences fiscales des projets par des rescrits fiscaux

Engagements des partenaires

Apports de la DGFIP

- Réaliser une analyse prospective portant sur 3 à 5 années
- Expliquer les incidences fiscales d'un projet via un rescrit fiscal

Apports de l'EPCI

- Déterminer le scénario d'investissement
- Transmettre les hypothèses quant aux modes de financement à privilégier, des orientations de l'ordonnateur, du programme pluriannuel d'investissement, des perspectives d'évolution
- Formuler la demande de rescrit accompagnée de tous documents permettant d'apprécier de manière concrète et précise la situation (délibération, contrat, plan, devis...)

Plan d'action

Indicateurs :

- Nombre d'analyses financières réalisées
- Nombre de réponses apportées par la référente fiscalité commerciale des collectivités locales

Calendrier : A la demande, et dans un délai de 2 mois pour les rescrits à partir du moment où la saisine est complète

Référent côté EPCI :

- Service prospectives financières

Référents côté DGFIP :

- Conseiller aux décideurs locaux (CDL)
- Responsable expertises financières
- Référente fiscalité commerciale des collectivités locales

AXE 3 ACCOMPAGNER LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE CU GPS&O

ACTION 3.4 Favoriser la transparence de l'action publique et de l'EPCI en matière immobilière



Objectifs	Engagements des partenaires	Plan d'action
<ul style="list-style-type: none">→ Accompagner l'EPCI dans le cadre de ses opérations immobilières→ Communiquer à l'EPCI des informations domaniales objectives basées sur une méthodologie normée→ Favoriser la transparence des transactions immobilières	<p>Apports de la DGFiP</p> <ul style="list-style-type: none">→ Répondre aux demandes d'évaluation dans un délai d'un mois, à compter de la réception du dossier complet→ Être à l'écoute des consultants et échanger pour assurer la complétude du dossier→ Produire une évaluation fiable, sincère et argumentée <p>Apports de l'EPCI</p> <ul style="list-style-type: none">→ Saisir la DDFiP à l'adresse suivante : https://www.demarches-simplifiees.fr→ Transmettre un dossier complet, décrivant précisément l'opération et son contexte→ Répondre aux demandes de précisions de la DDFiP	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Nombre de réponses fournies par an <p>Calendrier : A la demande</p> <p>Référent côté EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Responsable du service foncier <p>Référent côté DGFiP :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Conseiller aux décideurs locaux (CDL)→ Responsable du pôle d'évaluation Domaniale

AXE 3 ACCOMPAGNER LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE CU GPS&O

ACTION 3.5 Développer le partenariat entre les services de l'EPCI et de la DDFiP – Suivi de la qualité des bases d'imposition



Objectifs	Engagements des partenaires	Plan d'action
<ul style="list-style-type: none">→ Rapprocher conjointement les bases d'imposition entre la DDFiP et CU GPS&O→ Ajuster les bases après transmission des informations	<p>Apports de la DGFIP</p> <ul style="list-style-type: none">→ Communiquer, de manière anticipée, les bases actualisées des mesures adoptées par la loi de finances→ Veiller à la réglementation fiscale→ Etablir des simulations fiscales <p>Apports de l'EPCI</p> <ul style="list-style-type: none">→ Définir des thèmes de chantiers spécifiques (ex : TASCUM – seuil d'imposition pour les locaux sup à 400m² et CA sup. À 460 000€)→ Transmettre les recensements pour les corrections des impositions	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Impact sur les bases fiscales : montant <p>Calendrier :</p> <ul style="list-style-type: none">→ 2021 - TEOM et Taxe d'aménagement (chantiers à définir sur la durée de la convention) <p>Référent côté EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Service prospectives financières <p>Référent côté DGFIP :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Comptable→ Responsable du SFDL

ANNEXE 1 LISTE DES RÉFÉRENTS ET COORDONNÉES AU 1^{ER} JANVIER 2021



Actions	Référénts côté EPCI	Référénts côté DGFIP
1.1. Favoriser et formaliser les relations et les échanges entre les services respectifs	→ Service Comptabilité – Pôle dépenses et recettes : Lucile BOUREAU lucile.boureau@gpseo.fr (07 87 16 70 76) compta@gpseo.fr	→ Comptable : Béatrice POMMAREDE beatrice.pommarede@dgfip.finances.gouv.fr (01 34 79 23 64) → Conseiller aux Décideurs Locaux : Sandrine TEMPLEMENT sandrine.templement@dgfip.finances.gouv.fr (01 30 06 28 02)
2.1. Accélérer le paiement des partenaires économiques de l'EPCI	→ Service Comptabilité – Pôle dépenses et recettes : Lucile BOUREAU lucile.boureau@gpseo.fr (07 87 16 70 76) compta@gpseo.fr	→ Comptable : Béatrice POMMAREDE beatrice.pommarede@dgfip.finances.gouv.fr (01)01 34 79 23 64) → Responsable MDRA : Alain PRIVEZ alain.privez@dgfip.finances.gouv.fr (01 30 84 57 77) → Correspondant expertises juridiques : Karine BERNADET karine.bernadet@dgfip.finances.gouv.fr (01 30 84 62 57)
2.2. Satisfaire aux nouvelles obligations de transparence en matière de commande publique	→ Responsable commande publique : Frédérique AYRAULTPERRET frederique.ayraultperret@gpseo.fr → Responsable système d'information : Murielle SALEMBIER murielle.salembier@gpseo.fr → Responsable comptabilité : Lucile BOUREAU lucile.boureau@gpseo.fr (07 87 16 70 76)	→ Comptable : Béatrice POMMAREDE beatrice.pommarede@dgfip.finances.gouv.fr (01 34 79 23 64) → Correspondant Dématérialisation : Xavier LEPRINCE xavier.leprince@dgfip.finances.gouv.fr (01 30 84 62 12)
2.3. Valoriser le patrimoine de l'EPCI	→ Service Comptabilité - Pôle TVA et inventaire : Anne GAUDIN anne.gaudin@gpseo.fr	→ Comptable : Béatrice POMMAREDE beatrice.pommarede@dgfip.finances.gouv.fr (01 34 79 23 64)

Actions	Référents côté EPCI	Référents côté DGFIP
2.4. Optimiser la production et la diffusion de l'information financière	→ Service Comptabilité – Dépenses, recettes, inventaire : lucile.boureau@gpseo.fr (07 87 16 70 76) compta@gpseo.fr sylvie.remy@gpseo.fr nadia.ait-sghir@gpseo.fr anne.gaudin@gpseo.fr	→ Comptable : Béatrice POMMAREDE beatrice.pommarede@dgfip.finances.gouv.fr (01 34 79 23 64) → Référente M57 : Isabelle STIENNE isabelle.stienne@dgfip.finances.gouv.fr (01 30 84 07 52) → Conseiller aux Décideurs Locaux : Sandrine TEMPLEMENT sandrine.templement@dgfip.finances.gouv.fr (01 30 06 28 02)
2.5 Partager une politique commune de recouvrement	→ Service Comptabilité – Pôle Recettes : lucile.boureau@gpseo.fr (07 87 16 70 76) sylvie.remy@gpseo.fr nadia.ait-sghir@gpseo.fr	→ Comptable : Béatrice POMMAREDE beatrice.pommarede@dgfip.finances.gouv.fr (01 34 79 23 64)
3.1. Présenter à l'EPCI une photographie de sa situation financière et étudier ses perspectives d'évolution	→ Service Budget : albin.briere@gpseo.fr sylvie.olivier@gpseo.fr patrice.haine@gpseo.fr abibatou.koudiraty@gpseo.fr → Service prospectives financières : sylvain.codron@gpseo.fr	→ Conseiller aux Décideurs Locaux : Sandrine TEMPLEMENT sandrine.templement@dgfip.finances.gouv.fr (01 30 06 28 02) → Responsable service expertises financières : Anne-Sophie DEDEKEN anne-sophie.dedeken@dgfip.finances.gouv.fr (01 30 84 62 55)
3.2. Analyser les impacts des réformes fiscales sur les ressources de l'EPCI	→ Service prospectives financières : sylvain.codron@gpseo.fr armelle.seigneur@gpseo.fr sylvie.legrand@gpseo.fr	→ Conseiller aux Décideurs Locaux : Sandrine TEMPLEMENT sandrine.templement@dgfip.finances.gouv.fr (01 30 06 28 02) → Responsable du SFDL : Arnaud GILBERT arnaud.gilbert@dgfip.finances.gouv.fr (01 30 84 57 88)

Actions	Référents côté EPCI	Référents côté DGFIP
<p>3.3. Développer le partenariat entre les services de la ville et de la DDFiP dès le lancement des projets</p>	<p>→ Service prospectives financières : sylvain.codron@gpseo.fr armelle.seigneur@gpseo.fr sylvie.legrand@gpseo.fr</p>	<p>→ Conseiller aux Décideurs Locaux : Sandrine TEMPLEMENT sandrine.templement@dgfip.finances.gouv.fr (01 30 06 28 02) → Responsable service expertises financières : Anne-Sophie DEDEKEN anne-sophie.dedeken@dgfip.finances.gouv.fr (01 30 84 62 55) → Référente fiscalité commerciale des collectivités locales : Jeannie GUENNEUGUES jeannie.guenneugues@dgfip.finances.gouv.fr (01 30 84 17 48) ddfip78.pgf.contentieux@dgfip.finances.gouv.fr (01 30 84 17 06)</p>
<p>3.4. Favoriser la transparence de l'action publique de la ville en matière immobilière</p>	<p>→ Responsable service foncier : samia.david@gpseo.fr</p>	<p>→ Conseiller aux Décideurs Locaux : Sandrine TEMPLEMENT sandrine.templement@dgfip.finances.gouv.fr (01 30 06 28 02) → Responsable du pôle d'évaluation domaniale : Sophie DECOUDU sophie.decoudu@dgfip.finances.gouv.fr (01 30 84 57 41)</p>
<p>3.5. Développer le partenariat entre les services de l'EPCI et de la DDFiP – Suivi de la qualité des bases d'imposition</p>	<p>→ Service prospectives financières : sylvain.codron@gpseo.fr armelle.seigneur@gpseo.fr sylvie.legrand@gpseo.fr</p>	<p>→ Comptable : Béatrice POMMAREDE beatrice.pommarede@dgfip.finances.gouv.fr (01 34 79 23 64) → Responsable du SFDL : Arnaud GILBERT arnaud.gilbert@dgfip.finances.gouv.fr (01 30 84 57 88)</p>

ANNEXE 2 RETROPLANNING



Actions	Côté EPCI	Côté DGFiP
1.1. Favoriser et formaliser les relations et les échanges entre nos services respectifs	→ Planification de réunions trimestrielles dès 2021	→ Dès 2021 en fonction des besoins
2.1. Accélérer le paiement des partenaires économiques de l'EPCI	→ 2021 : recherche de la catégorie de dépenses où le CAP serait utile → 2022 : audit conjoint → 2023 : Mise en place du CAP	→ 2021 : recherche de la catégorie de dépenses où le CAP serait utile → 2022 : audit conjoint → 2023 : Mise en place du CAP
2.2. Satisfaire aux nouvelles obligations de transparence en matière de commande publique	→ Procéder aux paramétrages au mieux en 2022 si faisabilité après la phase d'analyse en 2021	→ 2 ^{ème} semestre 2021 : phase d'analyse → 2022 : Mise en place du PES MARCHE
2.3. Valoriser le patrimoine de la ville	→ Chaque année : PV mis à disposition : listing fourni fin 1 ^{er} trimestre Ajustement de l'actif : listing fourni au plus tard fin 1 ^{er} trimestre	→ de 2021 à 2023 : suivi du planning listant les PV de mise à disposition et mise en place d'un état d'ajustement comptable partagé ou d'un plan d'action commun
2.4. Optimiser la production et la diffusion de l'information financière	→ 2023 : préparation de la bascule M57 → 1 ^{er} janvier 2024 : Mise en œuvre de la M57	→ 2023 : préparation de la bascule M57 → 1 ^{er} janvier 2024 : Mise en œuvre de la M57
2.5. Partager une politique commune de recouvrement	→ Dès 2021 : exploiter les RAR transmis par le SGC et lui communiquer toutes nouvelles informations permettant de continuer ou accélérer les poursuites	→ 2021 : transmettre l'état des RAR semestriellement

Actions	Côté EPCI	Côté DGFIP
3.1. Présenter à la ville une photographie de sa situation financière et étudier ses perspectives d'évolution	→ Transmission des documents nécessaires à la réalisation de l'analyse si besoin	→ Chaque année : transmission des documents de valorisation → analyses financières sur demande
3.2. Analyser les impacts des réformes fiscales sur les ressources de la ville	→ Transmission des délibérations au fil de l'eau au SFDL	→ Dès 2021 : à la demande pour les simulations et au fil de l'eau pour les nouveautés réglementaires
3.3. Développer le partenariat entre les services de la ville et de la DDFiP dès le lancement des projets	→ Dès 2021 : transmettre si demande d'analyse prospective les informations pour déterminer les scénarios et les projections d'évolution	→ Dès 2021 : à la demande, et dans un délai de 2 mois pour les rescrits à partir du moment où la saisine est complète
3.4. Favoriser la transparence de l'action publique de la ville en matière immobilière	→ Dès 2021 : transmission du dossier complet si demande	→ Dès 2021 : à la demande
3.5. Développer le partenariat entre les services de l'EPCI et de la DDFiP – Suivi de la qualité des bases d'imposition	→ Dès 2021 : définir les thèmes de chantier avec la DDFiP et transmettre les recensements pour les corrections des impositions au fil de l'eau	→ 2021 – TEOM et Taxe d'aménagement (définir les chantiers divers sur la durée de la convention)

ANNEXE 3 LEXIQUE



CAP	Le Contrôle Allégé en Partenariat : coordination des contrôles respectifs de l'ordonnateur et du comptable sur l'ensemble de la chaîne de la dépense, depuis la réception de la facture par les services du premier jusqu'au paiement du mandat de dépense par le second.
CDL	Conseiller aux décideurs locaux
DAJ	Direction des Affaires Juridiques
DFT	Dépôts de fonds du Trésor
IPC	Indicateur de pilotage comptable
MDRA	Mission Départementale Risques et Audit
OECP	Observatoire Economique de la Commande publique
PES MARCHÉ	Flux unique véhiculant les données de passation des marchés et les pièces justificatives de marchés
RAR	Restes à recouvrer
SFDL	Service Fiscalité Directe Locale
SGC	Service de gestion comptable
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères